

Henri de Valenciennes, auteur du Lai d'Aristote et de la Vie de saint Jean l'Évangéliste

Autor(en): **Zufferey, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **68 (2004)**

Heft 271-272

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-400086>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

HENRI DE VALENCIENNES,
AUTEUR DU *LAI D'ARISTOTE*
ET DE LA *VIE DE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE*

En rédigeant notre article sur la paternité du *Lai d'Aristote*⁽¹⁾, il nous a échappé qu'il y a un peu moins de vingt ans Gilles Roques avait consacré ici même une notice au mot *rados* «soutien, défense» dans une étude sur les régionalismes dans la *Vie de saint Jean l'Évangéliste*⁽²⁾. Or, l'auteur de ce poème hagiographique un peu oublié paraît bien être Henri de Valenciennes, auquel nous croyons pouvoir attribuer également le célèbre *Lai d'Aristote*. Dans ce nouvel article, qui – pour prendre une métaphore empruntée au rugby – se veut comme la «transformation de l'essai» précédent, nous nous proposons d'apporter des preuves complémentaires et, nous l'espérons, décisives pour étayer cette hypothèse encore fragile de l'identité d'auteur.

Rappelons que pour le *Lai d'Aristote* nous ne possédons que la signature d'un Henri dans le fameux vers 545: *Henris ceste aventure fine*, tandis que l'argument en faveur de l'attribution de la *Vie de saint Jean l'Évangéliste* à Henri de Valenciennes⁽³⁾ repose sur une simple observation codicologique: dans le manuscrit 9446 (anc. F 149 et Ee 150) de la Bibliothèque Nationale de Madrid, le poème hagiographique (fol. 59r°-69v°) précède un poème religieux sur des sujets divers (fol. 69v°-80r°) signé par un *Henri de Wallentines, qui cest traité vos livre* (v. 856)⁽⁴⁾, sans que le

-
- (1) *Un problème de paternité: le cas d'Henri d'Andeli. II. Arguments linguistiques*, dans RLiR 68 (2004), pp. 57-78, spéc. pp. 68-69. C'est notre collègue de l'Université de Neuchâtel, le professeur Gilles Eckard, qui nous a aimablement signalé cet oubli.
- (2) Gilles Roques, *Les régionalismes dans la Vie de Saint Jean l'Évangéliste*, dans RLiR 50 (1986), pp. 119-128, spéc. pp. 120-121.
- (3) C'est par erreur que dans le premier *Supplément (1949-1953)* au *Manuel bibliographique de la littérature française du Moyen Âge* de Robert Bossuat (Melun, 1955), p. 74 [n° 6635] on attribue ce texte à Thiéri de Vaucouleurs. En réalité, cet auteur a composé une autre *Vie de saint Jean*, qui ne se confond pas avec notre texte.
- (4) Paul Meyer, *Notice du ms. F 149, de la Bibliothèque nationale de Madrid*, dans *Bulletin de la Société des anciens textes français* 4 (1878), pp. 38-59, spéc. p. 56

copiste ait marqué la séparation entre les deux textes. Certes, la similitude formelle des quatrains d'alexandrins monorimes a pu favoriser une mise en page sans *explicit* pour la *Vie de saint Jean* et sans titre rubriqué pour le poème suivant, mais nous croyons que l'identité d'auteur n'est pas étrangère à un tel état de fait.

Malgré la fragilité des indices, il nous a semblé tentant de comparer le *Lai d'Aristote* avec le poème hagiographique, pour vérifier si les deux textes pouvaient être sortis de la même plume. La démarche pouvait paraître hasardée; en réalité, elle s'est avérée très fructueuse et a mis en évidence toute une série de parentés formelles (tant stylistiques que linguistiques) que, pour notre part, nous jugeons propres à dissiper le doute sur l'identité d'auteur.

Dans l'examen des variantes, il faut se souvenir que le *Lai d'Aristote* nous est connu grâce à six témoins répartis en deux familles (A - B et C en face de D et E - F)⁽⁵⁾, alors que la *Vie de saint Jean l'Évangéliste* nous est conservée par trois manuscrits distribués en deux groupes (A - M contre P)⁽⁶⁾. En outre, les témoins retenus par les éditeurs respectifs comme manuscrits de base sont D pour le *Lai* et M pour la *Vie*.

1. Affinités stylistiques

Les rimes des deux vers qui ouvrent le prologue du *Lai d'Aristote*:

De beax moz conter et retraire
Ne se doit on mie *retraire* (Lai, vv. 1-2)

jouent avec le double emploi du verbe *retraire*: transitif «raconter, dire» et réfléchi «renoncer à»; elles trouvent un écho parfait dans la *Vie de saint Jean*:

Des or mes ne me woil atargier ne *retraire*
De ma matiere dire et des (*de A*) beaux moz *retraire* (*Vie*, vv. 165-66)

s'est demandé si cet Henri de Wallentines ne se confondait pas avec le chroniqueur Henri de Valenciennes. Gaston Paris, dans son article *Henri de Valenciennes*, dans *Romania* 19 (1890), pp. 63-72, spéc. p. 70 a confirmé cette identification.

- (5) Nous citons le *Lai d'Aristote* d'après l'édition d'Alain Corbellari, *Les Dits d'Henri d'Andeli* (Paris, 2003), malgré ses imperfections.
- (6) Nous nous référons à l'édition soignée d'Erik Westberg, *La Vie de saint Jean l'Évangéliste, poème religieux du XIII^e siècle* (Uppsala, 1943), à laquelle nous renvoyons pour la description des manuscrits, l'attribution des sigles et l'étude de leurs liens de parenté.

Pour être frappante, la ressemblance formelle ne pourrait être que fortuite. Mais l'analogie se poursuit dans les trois vers suivants:

Ainz doit on volentiers entandre (AB-C et F, *reprendre* D)
Beax moz, quar on i puet *aprendre*
 Sens et cortoisie en l'oïr. (Lai, vv. 3-5)

qui correspondent à la troisième raison évoquée par l'auteur pour avoir entrepris la rédaction de la *Vie*:

La tierche raison est que maint *porront aprendre*,
 S'il oient si bons moz et si bons diz *reprendre*.
 (si biaux dis et si *biaus mos* A et P) (Vie, vv. 77-78)

La comparaison des deux passages révèle que Corbellari a sans doute eu tort d'écartier la *lectio difficilior reprendre* du manuscrit de base D, contrairement à Delbouille⁽⁷⁾ qui l'a conservée à juste titre en raison de la rime riche et du sens; inversement, la fidélité de Westberg au manuscrit de Madrid pour le choix de l'adjectif répété *bons* et pour l'ordre des substantifs *moz et diz* (face à l'accord de A et P: *si biaux dis et si biaux mos*) ne nous paraît pas judicieuse. Pour souligner la cohérence de l'œuvre, il faut relever que le couple *reprendre – aprendre* se retrouve sous diverses formes dans le poème encore inédit du *Jugement de Notre Seigneur*:

Ker de vos ai meint mot raconté et *repris*...
 Dame, et si ai de vos en trouvant tant *apris*... (Jug., vv. 833-35)
 Et a la bone gent volentiers *aprendrai*
 Cest dit et vos .vii. joies et souvent *reprendrai*. (Jug., vv. 851-52)

Remarquons en outre que l'auteur du *Lai d'Aristote* a une affection particulière pour le verbe *reprendre*, véritable synonyme de *retraire*, non seulement au sens de «blâmer, réprimander quelqu'un» (vv. 235, 245, 525, 537, 565), mais aussi au sens de «dire, rapporter quelque chose»; en dehors de notre passage, ce dernier emploi se retrouve au v. 54⁽⁸⁾:

Ne vilain mot n'i *reprandrai*
 En oeuvre n'en dit que je face (Lai, vv. 54-55)

(7) Maurice Delbouille, *Le Lai d'Aristote de Henri d'Andeli publié d'après tous les manuscrits* (Paris, 1951).

(8) Ce passage, où le syntagme *reprandre vilain mot* rappelle *reprandre beax moz* des vv. 3-4, signifie littéralement: «Jamais, dans aucune œuvre ni dans aucun écrit que je puisse composer, je ne dirai un vilain mot.» On relèvera, au passage, la lucidité d'Alain Corbellari qui, dans une note de sa traduction *Les Dits d'Henri d'Andeli* (Paris, 2003), p. 76, n. 3, fait judicieusement observer: «Cette protestation, prise à la lettre, pourrait grever d'un soupçon l'attribution au même auteur de *La Bataille des Sept Arts* et de *La Bataille des Vins*.»

et au v. 187⁽⁹⁾:

Por le dit et por le reprouche
Qu'il oï son maistre repandre. (Lai, vv. 186-87)

Autre fait troublant: à dix kilomètres au nord de Valenciennes, au confluent de l'Escaut et de la Haine (qui donne son nom au Hainaut), se trouve la cité de Condé, d'où était originaire Baudouin de Condé. Or ce trouvère hainuyer, qui vécut à la cour de la comtesse Marguerite II de Flandre et dont l'activité poétique s'étendit de 1240 à 1280, s'est largement inspiré de son devancier Henri de Valenciennes. Dans son *Conte du prud'homme* (éd. Scheler, pièce VII, p. 95), non seulement il a utilisé la rime équivoque avec *retraire*, mais il n'a pas hésité à reprendre tel quel le premier vers du *Lai d'Aristote*:

Dont ne m'a li taires mestier,
Car j'en perdroie mon mestier
Qui m'entremet de biaux mos dire,
S'avroie trop d'anui et d'ire
Se il me couvenoit *retraire*
De biaux mos conter et retraire. (vv. 5-10)

Ces liens intertextuels (et d'autres affinités encore qui concernent les poésies du fils de Baudouin, Jean de Condé) s'expliquent d'autant plus aisément par l'appartenance à un même milieu littéraire.

Mais revenons à la lecture du prologue du *Lai d'Aristote*. Les similitudes avec la *Vie de saint Jean* se vérifient encore dans l'emploi passif de la tournure *metre a fuer* «estimer, apprécier»:

Quar envie est de tel affaire
Qu'ele maint tot adés el cuer
De ceus qui *sont mis a tel fuer* | Que ... (Lai, vv. 14-16)

Ker touz les aime Dex entierement de cuer,
Et *sont* de tel merite et *mis a* si haut *fuer* | Que ... (Vie, vv. 51-52)

Dans son compte rendu de l'édition Delbouille, John Orr⁽¹⁰⁾ a eu raison de mettre en doute la traduction proposée par le philologue liégeois: «être dans de telles dispositions»; le rapprochement des deux passages ne laisse

(9) Sans doute est-ce par distraction que Delbouille range l'occurrence du v. 187 (185 pour lui) sous le sens «blâmer, réprimander» (éd. cit., glossaire, p. 108). Le passage signifie qu'Alexandre s'abstient de voir son amie «à cause des propos et des reproches qu'il a entendu rapporter par son maître».

(10) Dans *The Modern Language Review* 47 (1952), pp. 397-401, spéc. p. 398. Très riche en remarques pertinentes, ce compte rendu de John Orr manque malheureusement à la liste établie par Corbellari dans sa bibliographie (éd. cit., p. 43).

planer aucun doute sur le sens de «être tenu en si haute estime, jouir d'une telle considération». On observera en outre la rime *cuer: fuer* identique dans les deux textes.

Une autre analogie frappante nous est offerte par la reprise à la rime de la forme du participe féminin *retraite*, employée la seconde fois comme substantif avec le sens de «reproche, propos malveillants»; cette rime équivoque se lit dans le prologue du *Lai*:

Et dite par rime et *retraite*
Sanz vilanie (*vilain mot* EF) et sanz *retraite* (*Lai*, vv. 47-48)

alors qu'elle se présente dans l'épilogue de la *Vie*:

Del saint ewangeliste ai la vie *retraite* ...
Que nus ne m'en doit dire *willain mot* ne *retraite* (*Vie*, vv. 917 et 920)

L'analogie est encore plus frappante si pour le *Lai* on retient la leçon *vilain mot* des mss. EF, qui forme une itération synonymique avec *retraite*. Le rapprochement des deux passages est particulièrement éclairant: dans les deux cas, l'expression s'applique à l'œuvre littéraire, mais alors que dans le *Lai* l'auteur manifeste son intention de composer un récit sans faire intervenir de vilain mot et sans tenir de propos malveillants, dans la *Vie* achevée il souhaite que son poème soit reçu sans qu'il ait à essuyer des reproches. Ici, John Orr⁽¹¹⁾ a eu tort de contester le sens de «reproche» donné par Delbouille et bien attesté dans le cercle des trouvères hainuyers (Baudouin de Condé, Watriquet de Couvin, cf. TL 8, 1178-79); quant à Westberg, il n'est pas très heureux en proposant le sens de «détour, faux-fuyant, désaveu».

La parenté stylistique des deux textes se devine encore dans une rime faisant intervenir le mot *uevre* «œuvre» et la forme d'infinitif bien marquée dialectalement *remuevre* (pour *remouvoir*) «faire un mouvement»⁽¹²⁾:

Ne ja jor que ge vive, en m'*uevre*
N'orroiz vilanie *remuevre* (*Lai*, vv. 51-52)

Chil quil sainz fu en arme et en cors et en *ovre*,
... dit: «Pere des cielz, ...
Ne souffre qu'ennemis se puist vers moi *removre*.» (*Vie*, vv. 853-56)

(11) Orr, *loc. cit.*, p. 399.

(12) L'infinitif *muevre* (pour *movoir* < MOVÈRE) est donné par Pierre Fouché, *Le verbe français. Étude morphologique*, 2^e éd. (Paris, 1967), p. 93 comme caractéristique de la Picardie orientale (où se trouve précisément Valenciennes; cf. Baudouin de Condé, *Prison d'Amour*, v. 2075, où *muevre* rime avec *m'uevre*), de la Champagne, de la Lorraine et de la Bourgogne. Cette forme des dialectes de l'Est s'explique par une analogie proportionnelle avec le verbe issu de *lv*.

Malgré la graphie conservatrice en *o* du copiste du ms. de Madrid, Westberg a bien vu qu'on ne pouvait postuler une absence de diphtongaison du *o* ouvert pour la langue de l'auteur⁽¹³⁾. Delbouille, de son côté, a inventé de toutes pièces le sens de «raconter, répéter» pour *remuevre* qui ne peut être qu'un verbe de mouvement, aussi bien en emploi intransitif que réfléchi; une fois de plus, c'est John Orr⁽¹⁴⁾ qui a eu le mérite de rétablir la vérité en proposant de traduire: «Jamais, à aucun jour de mon existence, vous n'entendrez un vilain mot se glisser dans mon œuvre.»

À ce point de la comparaison, nous n'en sommes qu'au terme de la soixantaine de vers qui composent le prologue du *Lai d'Aristote*. La liste des liens intertextuels relevés⁽¹⁵⁾ pourrait être jugée déjà suffisante pour poser une identité d'auteur avec la *Vie de saint Jean*. Cependant, les interférences entre les deux textes se prolongent encore dans la partie qui s'insère entre le prologue proprement dit et le récit, et qui est constituée par une brève présentation du héros⁽¹⁶⁾. Car la structure des deux textes, rigoureusement parallèle, se présente comme suit:

	<i>Lai d'Aristote:</i>	<i>Vie de saint Jean:</i>
prologue	vv. 1-63	vv. 1-80
<i>propositio</i>	vv. 64-88	vv. 81-168
récit	vv. 89-517	vv. 169-916
épilogue	vv. 518-581	vv. 917-924

En ce qui concerne la *propositio*, il est intéressant d'observer que l'auteur n'a eu aucune peine dans la *Vie de saint Jean* à faire le panégyrique de l'apôtre; en revanche, il lui était impossible dans le *Lai* d'insister sur la figure d'Aristote comme modèle de sagesse, car il allait dans son récit infliger un cinglant démenti à cette présentation traditionnelle. C'est pourquoi il a été contraint de développer le thème de la générosité d'Alexandre, qualité quasi proverbiale qui pourtant ne joue aucun rôle dans l'économie de notre récit court.

*PLÖVĚRE (cf. apr. *plòure*) du type *pluet: pluevre = muet: muevre*. Inversement, à *pluevre* peut se substituer *plover* par analogie avec *mouvoir*.

(13) Westberg, *éd. cit.*, p. 56.

(14) Orr, *loc. cit.*, p. 399.

(15) Nous n'avons nullement la prétention d'en dresser un inventaire exhaustif.

(16) Dans la rhétorique antique, cette partie s'appelle *propositio* et suit généralement la *narratio*. Ici, le rôle de la *propositio* est de compléter le prologue tout en préparant le récit. Cf. Heinrich Lausberg, *Handbuch der literarischen Rhetorik*, 2^e éd. (Munich, 1973), p. 155 (§ 272).

Or, dans ce passage où Largesse est donnée comme la mère d'Alexandre:

Alixandres, qui tant fu sire
 Et a tanz princes monstra s'ire
 Por ax abaissier et *donter*
 Et por lui croistre et *amonter*,
 Ce li fist Largece *sa mere*,
 Qui a toz avers sanble *amere* ... (Lai, vv. 65-70)

apparaissent deux rimes, dont la dernière se retrouve dans le passage correspondant de la *Vie* où le Christ confie sa mère à l'apôtre Jean⁽¹⁷⁾:

Puis que Dex en la croix li commanda *sa mere*,
 Il li fist biem semblant d'amor, con fix *amere* (Vie, vv. 133-34)

même si sous l'homophone *amere* ne se cache pas la même réalité, alors que la rime précédente se lit plus loin dans le récit:

Cil quil malvés cuer fist et plessier et *donter*.
 Bien le woult Jhesucrist desor toz *amonter* (Vie, vv. 778-79)

Et les analogies, faut-il s'en étonner, se prolongent dans le corps du récit. Comment ne pas voir l'empreinte laissée par un même auteur dans l'emploi d'expressions similaires comme *prevoz et maire* ou *sire et maire* combinées avec une forme verbale de *mairier* «maîtriser»:

Fet cil qui *prevoz ert et maire*
 De la folie qui le *maire* (Lai, vv. 402-03)
 ... l'ennemi qui *sire en iert et mere*.
 Bien l'a fait despostir li sainz de sa mairie,
 La gent a sarmonee et doucement *mairie*. (Vie, vv. 756-58)

Même si dans la *Vie de saint Jean*, par un effet d'écho lié au mode d'enchaînement des strophes sous forme de *coblas capfinidas*, le couple constitué par le représentant de MAIOR > *maire* et par la forme verbale (*maire* < MACERAT dans le *Lai* et *mairie* < MACERATA dans la *Vie*) se distribue sur deux quatrains différents, le soin de rapprocher des mots aux sonorités semblables n'en est pas moins présent dans les deux œuvres.

Le même procédé stylistique se retrouve dans le couple *point* < PUN-GIT «il pique» ou PUNCTU «piqué» et *mis a point* «mis dans un état, en ordre»:

(17) Au v. 134, Westberg imprime *con fix a mere* et considère (cf. rimes, p. 46) que le mot *mere* se présente deux fois: la première avec le sens de «mère de Dieu», la seconde avec celui de «mère en général». Nous comprenons que le syntagme signifie plutôt «comme un fils aimant, affectueux» et voyons dans *amere* le produit d'AMATOR, tandis que le v. 70 du *Lai* offre le représentant d'AMARA.

D'ardant estancele l'a *point*

Cele qui si l'a *mis a point*.

(*Lai*, vv. 127-28)

En Ephese est venu, quant tot a *mis a point*

... cil quil les sout poindre nes touche mes ne *point*. (*Vie*, vv. 769 et 772)

La liste des rimes communes à nos deux textes pourrait encore être allongée (*maint* «maintes personnes» et *maint* < MANET «il reste»: *Lai*, vv. 119-20 = *Vie*, vv. 409-10; *prison* et *mesprison*: *Lai*, vv. 496-97 = *Vie*, vv. 377-79; *semont* et *mont* «monde»: *Lai*, vv. 449-50 = *Vie*, vv. 337-40 et 633-36, etc.). Nous préférons l'arrêter ici pour insister sur deux caractéristiques stylistiques observées.

L'auteur tant du *Lai d'Aristote* que de la *Vie de saint Jean* a un goût prononcé pour les rimes riches (voire léonines) et qui plus est équivoques. D'autre part, sa propension à la prolixité s'observe dans le prologue des deux œuvres, avec une tendance moralisante très marquée: si l'on joint le prologue à la *propositio*, cette partie occupe dans le *Lai d'Aristote* 88 vers, pour un récit de 429 vers (y compris les citations lyriques) et un épilogue de 64 vers; la proportion s'aggrave même dans la *Vie de saint Jean*, qui n'accorde pas moins de 168 vers au prologue et à la *propositio* contre 748 vers au récit, alors que l'épilogue se réduit à deux quatrains.

Cette même tendance se retrouve d'ailleurs dans l'*Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*⁽¹⁸⁾, où Henri de Valenciennes fait preuve d'une belle lucidité en reconnaissant son travers (§ 503):

Mais por chou que jou ne voell mie que il a aucun tort a anui de tant traitier sor mon prologhe, est il mestiers que je retourne a traitier sor la propre matere pour laquele je commençai a traitier ceste oeuvre.

2. Concordance linguistique

Il nous faut encore vérifier que tous les traits linguistiques relevés dans le *Lai d'Aristote* sont également présents dans la *Vie de saint Jean*. Comme Westberg a pourvu son édition d'une bonne étude de la *Langue du poète* (pp. 48-71), il nous est aisé de rapprocher les phénomènes observés dans le *Lai* et ceux qui caractérisent le poème hagiographique. Nous passons rapidement en revue les traits phonétiques et morphologiques dans l'ordre où ils sont présentés dans notre article précédent:

(18) Nous citons cette œuvre d'après l'édition de Jean Longnon, *Henri de Valenciennes. Histoire de l'empereur Henri de Constantinople* (Paris, 1948). Le prologue dans cette œuvre en prose occupe les paragraphes 501 à 503.

- 1° réduction de *-iee* à *-ie*: *mairie* «puissance, domination» 757 et *mairie* < MACERATA «maîtrisée» 758 (Westberg, p. 54);
- 2° ouverture de *eus* < ĪLLOS en *ax*: *çaus* < ECCE·ĪLLOS 173 et *caus* < CALIDOS «ardents» 174 (Westberg, p. 55);
- 3° distinction entre *en* et *an*: *weraïement* 25, *sauvement* 26, etc. en face de *conmant* «je confie» 81, *rimant* 82, etc. (Westberg, p. 53, qui relève deux exceptions qui n'en sont pas: *tanz* < TEMPUS 775, où la nasale labiale n'empêche pas l'ouverture de la voyelle nasalisée, et *talant* < TALENTUM 279, qui peut remonter directement au grec τάλαντον);
- 4° issue [tʃ] au lieu de [ts] pour *ci-*, *ti-* à l'initiale de syllabe: rimes «mixtes» *repan-tanche* 737 et *estanche* < *STANTICAT 739, etc., *mence* < MENTIAM 801 et *diemanche* < DIE·DOMĪNICU 802, etc. (Westberg, p. 60);
- 5° simplification de [ts] final en [s]: *pris* (de *prendre*) 613 et *porris* 615, etc. (Westberg, p. 60);
- 6° perte de la mouillure du *l* mouillé: *fil* < FĪLIU 137 et *wil* < VĪLE 139, etc. (Westberg, p. 59);
- 7° pronom personnel *mi* pour *moi*: seule la forme *moi* 723 est attestée à la rime avec *toi* 724, *croi* 722 et *recroi* 721 (Westberg, p. 66);
- 8° article possessif *vo* pour *vostre*: *Ker encor fust vos niers de vo vertu espris* 474, etc. (Westberg, p. 66).

Sur les huit traits phonétiques et morphologiques relevés dans le *Lai d'Aristote*, seul le septième ne trouve pas de correspondance dans la *Vie de saint Jean*. S'il ne s'agit pas d'un pur hasard (la coexistence du pronom personnel *mi* et *moi* ne posant pas plus de problèmes que celle de l'article possessif *vo* et *vostre* dans une *scripta* franco-picarde), il faut peut-être réexaminer l'authenticité du passage du *Lai* où *mi* rime avec *ami* (vv. 237-38); rappelons que la tradition en est fort perturbée et que les deux vers en question ne se lisent que dans D-EF.

En ce qui concerne les traits lexicologiques, un mot appartenant au vocabulaire dialectal permet de rapprocher nos deux textes: il s'agit de *rados* «appui, soutien; protection, défense; abri, refuge». Comme dans notre article précédent l'inventaire des attestations de ce mot n'était pas complet, nous redonnons ici toutes les occurrences connues à ce jour:

Roman d'Eneas [Normandie, vers 1150] (vv. 3441, 4317 et 8949) – Version du ms. A (Est, fin du XII^e ou commencement du XIII^e siècle):

Encontre toi n'a il *rados*.

N'a nul secors ne nul *rados*.

Amors, ne ai vers toi *rados*,

Tu ne me lais avoir repos.

«Contre toi, il n'a pas de protection». «Il n'a ni secours ni soutien». «Amour, je n'ai aucun moyen de défense contre toi, tu ne me laisses pas en paix».

Comme l'a bien montré Gilles Roques (RLiR 50, 121), l'original devait porter la forme *ados*, à laquelle un copiste picard aura substitué *rados*. L'analyse scriptologique du ms. A, que dans son édition de 1925 (p. XI) Salverda de Grave rattache à l'Est de la France sans plus de précision, mériterait d'être approfondie.

Benoît de Sainte-Maure, *Roman de Troie* [Touraine, vers 1165] (v. 11027) – Version des mss. BB²E:

C'est lor ados (*redos* BB²E), c'est lor fiance,
Ço est tote lor atendance,
Qu'il ne font rien se par lui non.

«C'est leur soutien, c'est leur homme de confiance, c'est toute leur espérance, car ils ne font rien sans lui». Le même raisonnement peut s'appliquer à cet autre roman antique: comme l'imprime Constans dans son éd., la leçon originale *ados* a été remplacée par la variante picarde *redos* dans trois mss. Le cas est particulièrement clair pour la copie (= ms. B) terminée en 1288 par Jehan Madot, neveu du trouvère arrageois Adam Le Bossu; quant à la copie de Guiot de Provins (= ms. E, début du XIII^e s.) et au fragment de Bordeaux (= ms. B², copiste d'origine wallonne, fin du XIII^e s.), ils doivent remonter à un intermédiaire picard. Pour une description plus détaillée des mss. on pourra consulter la synthèse monumentale de Marc-René Jung, *La légende de Troie en France au moyen âge. Analyse des versions françaises et bibliographie raisonnée des manuscrits* (Basel et Tübingen, 1996), pp. 164-77 [= ms. B], 185-93 [= ms. E] et 309-10 [= frag. B²].

Henri de Valenciennes, *Lai d'Aristote* (v. 447) – Hainaut, vers 1215:

Molt fait Amors d'un viel *rados*,
Puis que Nature le semont.

«Amour trouve aisément refuge auprès d'un vieillard une fois qu'il est aiguillonné par Nature». C'est encore John Orr⁽¹⁹⁾ qui a montré la voie dans l'interprétation de ce passage en soulignant que la solution proposée par Delbouille (faire de *viel rados* un syntagme signifiant «vieille haridelle éreintée») conduisait à une traduction dans laquelle le philologue liégeois ne s'était pas aventuré lui-même. De son côté, Albert Henry, dans sa *Chrestomathie de la littérature en ancien français* (Berne, 1953), n^o 95, note au v. 72, aurait bien aimé tenir compte de la suggestion de J. Orr, mais convaincu par l'attribution du *Lai* au trouvère normand Henri d'Andeli, il faisait observer à juste titre que «*rados* semble être un mot uniquement picard».

Henri de Valenciennes, *Vie de saint Jean l'Évangéliste* (v. 710) – Hainaut, vers 1225:

De fin duel et de honte s'en vait parmi le bos
Con cil qu'il mes ne quide avoir point de *rados*.

(19) Orr, *loc. cit.*, p. 400. Quant à l'existence de cette référence, il ne faut pas tenir compte des doutes émis par Gilles Roques dans le compte rendu de l'édition Corbellari (RLiR 67, 295) et dans la note additionnelle 25 de notre article précédent (RLiR 68, 69).

«Profondément triste et honteux, [le malfaiteur] s'enfuit à travers bois comme un homme persuadé de ne plus jamais trouver le moindre refuge». Le copiste du ms. M, qui écrit *bois* au vers précédent, altère *rados* en *radois* (forme qui aurait plu à Delbouille pour étayer son hypothèse de *redois*), ainsi que les deux autres rimes du quatrain. Westberg ne s'y est pas trompé, qui identifie correctement le mot dans son glossaire.

Mériadeuc ou *Le Chevalier aux deux épées* (v. 3316) – Picardie, premier tiers du XIII^e siècle:

En cui avrai je mais *rados*
Ne fiance de mon roiaume?

«En qui de mon royaume trouverai-je désormais un appui et un engagement?»

Gautier de Tournai, Vie romancée de *Gilles de Chin* (v. 5184) – Picardie orientale, vers 1230-40:

Il a mené Brebençons tant
Qu'il n'ont deffense ne *rados*,
Ains s'en vont, si torment le dos.

«Il a tant malmené les Brabançons qu'ils n'ont plus de défense ni de protection et qu'ils préfèrent s'enfuir en tournant le dos».

Heudri de Cornouailles, *Roman de Silence* (v. 211) – Picardie orientale, seconde moitié du XIII^e siècle:

Il n'i a celui cui en poise,
Qu'avoir en cuident grant *redos*
Et de la guerre estre en repos.

Apprenant que le roi d'Angleterre va épouser la fille de son rival le roi de Norvège, parmi les barons rassemblés «il n'y a personne qui en soit chagriné, car ils pensent y trouver un grand réconfort et être libérés de la guerre». Comme l'a bien compris Louis-Fernand Flutre, *Table des noms propres ... figurant dans les romans du Moyen Âge* (Poitiers, 1962), p. 102, il faut renoncer à désigner cet auteur par la forme du cas sujet *Heldris* sous laquelle elle se présente dans le roman (vv. 1 et 6684). Ce nom d'origine germanique fait intervenir deux formants: HILD- «combat» et RIC- «puissant», la forme latinisée HELDRICUS étant bien attestée dans les documents⁽²⁰⁾, cf. Marie-Thérèse Morlet, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle. I. Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques* (Paris, 1968), p. 131. Quant à son surnom *de Cornüalle*, que nous interprétons en «de Cornouailles», il lui vient peut-être d'un séjour effectué en Grande-Bretagne, car notre auteur semble connaître le royaume d'Angleterre (s'étendant de Winchester à Durham [v. 114] et englobant le comté de Cornouailles), où se déroule son roman. Ce qui est certain, c'est qu'il n'est pas anglo-normand, mais se rattache linguistiquement à la Picardie orientale

(20) Le nom de personne *Heldri* > *Heudri* survit dans le nom de lieu *Heudicourt*, avec une dissimilation régressive des deux *r*.

(il emploie aussi le mot *agaise* «rocher schisteux», qui se retrouve notamment dans la *Vie de saint Jean*, v. 668, cf. G. Roques, dans RLiR 50, 119; voir en outre la liste des mots picards relevés par Félix Lecoy, dans *Romania* 99 [1978], p. 125). C'est bien la localisation proposée par l'éditeur Lewis Thorpe, *Le roman de Silence. A thirteenth-century Arthurian verse-romance by Heldris de Cornüalle* (Cambridge, 1972), p. 16: «the strong picard flavour of the poem seems to be from the north-west⁽²¹⁾ part of the territory in which the various forms of this dialect were spoken, and more precisely from somewhere in or near the triangle Tournai-Douai-Mons.»

Le Pastoralet (v. 7308) – Comté de Saint-Pol, vers 1425:

Lupalois nous tournent les dos
Et refuient en lor *rados*.

«Les Lupalois (c'est-à-dire les partisans de Bernard d'Armagnac) nous tournent le dos et se réfugient dans leur abri.»

Jean Molinet, *Chanson sur l'orde de belistris* (v. 80) – Né à Desvres (comté de Boulogne) et ayant vécu à Valenciennes, seconde moitié du XV^e siècle:

Les ungz font le beste a deux dos
En ces bleds, pour estre au *rados*,
Avecq joieuses cayes.

«Les uns font la bête à deux dos (font l'amour) avec des filles de joie dans les blés, pour être à l'abri (des regards).»

Les Trois fils de rois [milieu du XV^e siècle] (chap. 17, 3) – Version du ms. A, achevé à Hesdin en 1463 par David Aubert:

Pour le *raddot* des terres la tempeste n'estoit pas si oultrageuse que en plaine mer avoit esté.

«Grâce à la protection des terres, la tempête n'était plus aussi violente qu'en pleine mer». Pour autant que la consultation des variantes dans l'édition procurée par Giovanni Palumbo (Paris, 2001), p. 508 permette de le deviner, le mot *raddot* figure dans tous les témoins (sauf dans ceux de la famille γ qui omettent la phrase). Ce picardisme pourrait donc remonter à l'original et constituer un indice précieux pour déterminer la patrie de l'auteur, dans la mesure où il ne résulte pas d'une intervention du copiste et remanieur-auteur qu'était David Aubert. Il convient d'y ajouter les autres mots du vocabulaire régional relevés par Gilles Roques (RLiR 67, 289-90), dont *fosserie* 14, 38 «fossé» (Valenciennes, Soignies et Mons).

Jean de Wavrin, *Anchiennes cronicques d'Engleterre* (t. II, pp. 117 et 133) – Flandre, vers 1470:

Le metteroit contre le pan du dit mur quy estoyt au *radot* du vent.
Que chascun face fagotz et porte autant de bois qu'il polra, qui soit gecté au *radot* du vent contre les murs et tours...

(21) Il faut sans doute comprendre «nord-est», car le triangle Tournai-Douai-Mons appartient à la Picardie orientale.

Coutume de Montreuil-sur-Mer et de Boulogne-sur-Mer (art. 42) [citée par Eusèbe-Jacques de Laurière, *Glossaire du droit françois* (Paris, 1704) et repris par DC VII, 73c s. v. *redorsare*]:

L'art. parle d'arbres plantés «pour *radots* des maisons», c'est-à-dire au dos des maisons pour les protéger du vent.

Pierre Guénoys, *La Conférence des coutumes* (Paris, 1596), fol. 370v° et 625r°:

Les blancs bois croissans sur heritages qui ne servent de *radots* en la maison et edifice et aux arbres fruitiers, sont reputez meubles.

La douairiere a tant seulement droict de usufruit es chesnes, arbres fruitiers et ceux qui servent de *radots* aux maisons et jardins.

Toutes ces attestations confirment que l'aire ancienne du mot *rados* coïncide avec l'extension dialectale moderne, soit les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise (ALF carte n° 4, FEW t. III, p. 145a), ou pour prendre les divisions provinciales: une partie du Hainaut et de la Flandre, l'Artois et la Picardie.

Au terme de son analyse de la langue du poète, Westberg parvient à la conclusion suivante pour localiser la *Vie de saint Jean l'Évangéliste*: «beaucoup des traits dialectaux du texte sont communs au francien et au picard, et je crois qu'il faut chercher le dialecte de l'original dans la partie sud du territoire picard, celle qui confine à l'Ile-de-France».⁽²²⁾

Si Westberg avait écarté la partie nord du domaine picard, c'est parce que l'extension de la diphtongaison en *ie* au E ouvert entravé n'était pas attestée dans son texte. Pour surmonter cette objection, il suffit de lire les observations faites par Gossen: «Les copies dont on admet qu'elles sont rédigées dans la Flandre ou le Hainaut (...) offrent surtout la forme diphtonguée. Mais (...) Herman ([XII^e siècle,] originaire de Valenciennes) et les manuscrits de Molinet (1435-1507, originaire de Desvres (Boul.), mais ayant vécu à Valenciennes), ont *e*. Les manuscrits qui nous sont conservés des œuvres de Froissart (1338-1404, né à Valenciennes) n'offrent que très rarement *ie*».⁽²³⁾

Quant au mélange de traits «franciens» et picards, Westberg est victime des préjugés de son époque. On sait depuis les progrès réalisés par les recherches scriptologiques que c'est la caractéristique fondamentale de toute *scripta* que d'être composite. La *Vie de saint Jean* est écrite, comme nous le disons aujourd'hui, dans une *scripta* franco-picarde. Rien ne s'oppose

(22) Westberg, *éd. cit.*, p. 70.

(23) Charles Théodore Gossen, *Grammaire de l'ancien picard*, 2^e éd. (Paris, 1976), p. 61.

donc à l'attribution de ce texte à Henri de Valenciennes; certains traits lexicologiques (négligés par Westberg) nous orientent même vers la Picardie orientale⁽²⁴⁾, et plus particulièrement vers le Hainaut.

Ainsi donc, qu'il s'agisse des affinités stylistiques ou des traits linguistiques communs, tout nous invite à attribuer au même auteur le *Lai d'Aristote* et la *Vie de saint Jean l'Évangéliste*. Cette hypothèse – que nous considérons encore comme fragile dans l'article précédent, parce qu'elle n'était fondée que sur un faisceau de présomptions, dont le nombre ne constituait nullement une preuve objective – s'est transformée pour nous en certitude. Et même si l'évidence, par l'éblouissement qu'elle produit, devient parfois aveuglante, il ne devrait plus guère subsister de doute quant à l'identité d'auteur.

3. Henri de Valenciennes: essai de synthèse

Nous pouvons maintenant esquisser une nouvelle synthèse de la production d'Henri de Valenciennes telle que nous l'avons redessinée, en tentant de la mettre en relation avec le peu d'éléments que nous connaissons de sa biographie.

On fait généralement naître cet auteur à Valenciennes vers 1170. Même si l'on ignore pratiquement tout de sa vie, on peut deviner qu'il devait être un clerc rattaché à la cour du comte Baudouin IX de Flandre et VI de Hainaut (né lui-même à Valenciennes en 1171), un prince cultivé qui favorisa les lettres. Il n'est pas sans importance de rappeler que c'est vraisemblablement à ce mécène (*al gentil conte en Hainaut* v. 9060) que Jean Renart a envoyé son roman de *L'Escoufle* dans les premières années du XIII^e siècle, avant le départ de Baudouin pour la croisade en 1202. Il est possible qu'Henri de Valenciennes ait eu connaissance du roman de Jean Renart, mais à cette époque il ne composait que des poèmes religieux en quatrains d'alexandrins monorimes.

En 1202, Henri de Valenciennes suivit le comte Baudouin qui participa à la quatrième croisade. Il parvint en 1204 à Constantinople avec les croisés, assista sans doute au couronnement de son protecteur au rang d'empereur latin d'Orient et fut peut-être le témoin de la révolte des

(24) Comme le suggère judicieusement Gilles Roques, *art. cit.*, p. 120 à propos de l'extension du mot *agaïsse* «rocher schisteux» (*Vie de saint Jean*, v. 668): «On peut lui attribuer une aire ancienne unissant la Picardie orientale (Est d'une ligne Cambrai-Douai-Lille) et la Wallonie.»

Grecs associés aux Bulgares, qui aboutit à la défaite d'Andrinople en 1205. À la mort de Baudouin (1206), il passa au service de son frère Henri, qui fut couronné à son tour empereur et remporta sur les Bulgares la victoire de Philippopoli en 1208; puis, en 1209, il suivit l'empereur dans le royaume de Salonique pour combattre les Lombards.

A partir de cette date, on avait jusqu'ici perdu la trace d'Henri de Valenciennes⁽²⁵⁾. Si l'hypothèse que nous soutenons n'est pas infondée, nous pouvons supposer qu'il est rentré dans sa patrie vers l'automne de 1209 en compagnie de Pierre de Douai⁽²⁶⁾ et diffusa vers 1210 son *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople* dans les cours de Hainaut et de Flandre. Puis, se souvenant d'un récit entendu en Orient, pour ce même public de cour il composa vers 1215 le *Lai d'Aristote* en y insérant des citations lyriques sur le modèle du *Roman de la Rose* que Jean Renart venait de faire paraître autour de 1210⁽²⁷⁾.

Vers la fin de sa vie, atteint par la maladie, Henri de Valenciennes entreprit un dernier ouvrage: la *Vie de saint Jean l'Évangéliste*, dans lequel il renoua avec la forme des poèmes religieux de ses débuts. Sa mort dut intervenir vers 1230.

(25) Il nous paraît invraisemblable, comme l'a proposé dubitativement Longnon (*éd. cit.*, p. 8), d'assimiler Henri de Valenciennes avec «certain "maître Henri", en mission auprès du pape en 1205 et qui, devenu chanoine de Sainte-Sophie, fut témoin du Concordat conclu le 2 mai 1210 à Ravenique», et ce pour deux raisons: non seulement Henri de Valenciennes ne s'est jamais paré du titre de "maître", mais il a arrêté lui-même sa chronique aux événements de juillet 1209. Les raisons de cette interruption volontaire de son travail doivent être cherchées, selon nous, dans le retour d'Henri en Occident.

(26) Longnon (*éd. cit.*, p. 12) pensait qu'Henri de Valenciennes pouvait avoir remis son manuscrit à Pierre de Douai pour en assurer la diffusion en Occident.

(27) Nous ne saurions aborder ici la question très controversée de la date du *Guillaume de Dole*. Si nous choisissons la datation haute de M^{me} Lejeune (qui dans sa thèse, *L'œuvre de Jean Renart* [Liège - Paris, 1935], pp. 73-130 avait proposé la date de 1212-13, avant de la reculer de quelques années en suggérant 1208-10 dans son article *Le Roman de Guillaume de Dole et la principauté de Liège*, dans *Cahiers de civilisation médiévale* 17 [1974], pp. 1-24), c'est parce que la date de 1228 avancée par Félix Lecoy (*Sur la date du Guillaume de Dole*, dans *Romania* 82 [1961], pp. 379-402) se heurte à trop de difficultés. Pourquoi Jean Renart aurait-il souhaité que «sa réputation et sa renommée parviennent au pays de Reims en Champagne jusqu'aux oreilles du beau Milon de Nanteuil» (vv. 4-7) qui était évêque de Beauvais depuis 1222, alors qu'il était encore prévôt de la cathédrale de Reims vers 1210? Pourquoi *L'Escoufle* (daté unanimement de 1200-02) et le *Guillaume de Dole* seraient-ils séparés par plus d'un quart de siècle?

La chronologie de l'œuvre d'Henri de Valenciennes peut donc s'établir comme suit:

- vers 1200 le *Jugement de Notre Seigneur* (en quatrains d'alexandrins monorimes), qui doit avoir été composé avant la quatrième croisade (1202-04)⁽²⁸⁾, à partir du moment où elle fut décidée par le pape Innocent III (dès 1198) et jusqu'à la prise de croix du comte Baudouin (1200): Henri pourrait y avoir contribué dans la mesure où une exhortation à la croisade figure parmi les différents sujets traités dans son poème;
- vers 1210 l'*Histoire de l'empereur Henri de Constantinople* (en prose), qui ne peut être que postérieure aux événements rapportés (la campagne contre les Bulgares et la guerre des Lombards, soit entre le 25 mai 1208 et juillet 1209) et antérieure à la mort de l'empereur (1216); comme Henri de Valenciennes fut le témoin des faits rapportés, il doit avoir rédigé sa chronique durant deux périodes de calme, en septembre 1208 et pendant l'été 1209⁽²⁹⁾, la date de 1210 correspondant à la diffusion de l'œuvre en Hainaut et en Flandre;
- vers 1215 le *Lai d'Aristote* (en octosyllabes à rimes plates), que nous avons proposé de vieillir quelque peu par rapport à la datation suggérée par Delbouille («avant 1230 et peut-être même avant 1225»)⁽³⁰⁾: l'auteur, en effet, semble être le premier imitateur du procédé littéraire de la farciture lyrique lancé par Jean Renart dans son *Roman de la Rose* (vers 1210), car les citations des trois chansons de danse donnent encore des strophes intégrales comme dans *Guillaume de Dole*, et pas seulement des refrains comme ce sera le cas dans le *Roman de la Violette* (vers 1230) de Gerbert de Montreuil;
- vers 1225 la *Vie de saint Jean l'Évangéliste* (en quatrains d'alexandrins monorimes), pour laquelle nous acceptons la datation proposée par Westberg («environ 1225»)⁽³¹⁾: ce doit être l'œuvre d'un auteur malade, parvenu à la fin de sa vie (à cette date, Henri de Valenciennes devait avoir autour de 55 ans), car parmi les trois raisons avancées pour justifier son entreprise littéraire figurent le salut de son âme et le recouvrement de sa santé.

À propos de l'évolution des signatures de ces différentes œuvres, il est bon de se souvenir du cas de Chrétien de Troyes, qui donne son nom et sa provenance dans son premier roman *Erec*, avant de se contenter de son seul nom pour les œuvres suivantes, une fois sa réputation faite. L'on pourrait voir le même indice d'une renommée progressivement acquise par notre trouvère hainuyer dans le fait qu'il signe Henri de Wallentines le poème religieux, fait coexister Henri de Valenciennes et Henri dans

(28) A moins qu'il ne s'agisse de la cinquième croisade (1217-21), auquel cas il conviendrait de déplacer ce texte après 1215, date à laquelle cette croisade fut organisée par le pape Innocent III.

(29) Nous empruntons ces précisions à Longnon, *éd. cit.*, pp. 11-12.

(30) Delbouille, *éd. cit.*, pp. 29-30.

(31) Westberg, *éd. cit.*, p. 71.

l'Histoire, réduit sa signature à Henri dans le *Lai d'Aristote* et laisse anonyme la *Vie de saint Jean*, dont il eût été vaniteux de revendiquer la paternité au moment où il s'apprêtait à quitter ce monde.

4. Un inédit: le *Jugement de Notre Seigneur*

Un seul des quatre écrits d'Henri de Valenciennes n'a pas encore trouvé d'éditeur jusqu'ici. Afin d'en encourager la publication, nous croyons utile d'apporter les précisions qui suivent.

Le poème religieux sur des sujets divers, connu des répertoires sous le nom de *Jugement de Notre Seigneur* (incipit: *Puis que jou trouver sai, bien doi tel cose dire*), nous a été transmis par quatre manuscrits dans des versions dont le nombre de quatrains varie selon les témoins:

Madrid, Biblioteca Nacional, 9446 [anc. F 149 et Ee 150] (fol. 69v°-80r°)

Ce manuscrit est non seulement le plus ancien (milieu du XIII^e siècle), mais aussi le plus complet: copié sans séparation et sans rubrique à la suite de la *Vie de saint Jean l'Évangéliste*, le poème religieux comporte 214 quatrains (soit 856 vers), dont le dernier conserve la précieuse signature: *Henri de Wallentines, qui cest traité vos livre*.

Paris, Bibliothèque Nationale de France, fr. 12471 (fol. 73v°-80v°)

Ce manuscrit plus récent (fin du XIII^e siècle) ne conserve qu'un peu plus d'une centaine de quatrains. C'est de lui que provient le titre attribué au poème. En effet, au bas du fol. 73v° figure la légende de la miniature exécutée au haut du fol. 74r°: *Un jugement de Nostre Signor et tout plain de gens a genous*. S'il s'agit incontestablement d'une rubrique (puisque le texte est écrit à l'encre rouge), on peut se demander dans quelle mesure cette légende peut être appliquée à l'ensemble du poème, qui se présente plutôt comme un recueil de petits traités religieux ou moraux sur des sujets divers (Jugement dernier, luxure, sept Joies de la Vierge, exhortation à la croisade, trois moyens de rédemption, etc.).

Bruxelles, Bibliothèque Royale de Belgique, 9411-26 (fol. 98-103)

Les deux derniers manuscrits sont absents des répertoires. Dès 1943, Westberg⁽³²⁾ avait pourtant fait observer que dans un autre poème religieux, transmis sous le nom de *Li priere Theophilus* (incipit: *Mere Dieu, qui vous siert mout a bon guerredon*) par ce ms. de Bruxelles du XIV^e siècle, les 25 dernières strophes (n^{os} 90-114) correspondent aux quatrains 2 à 26 de notre poème.

Turin, Biblioteca Nazionale, L. V. 32 (fol. 68-73)

Ce manuscrit du XIV^e siècle conservait la même prière sous la rubrique *Une priere Nostre Dame* et offrait la même correspondance des 25 derniers quatrains avec notre poème. Il a malheureusement été détruit dans l'incendie qui a ravagé la bibliothèque de Turin en 1904, mais les variantes peuvent se lire dans l'éd. Scheler (voir ci-dessous).

(32) Westberg, *éd. cit.*, pp. 8-9.

Voici les différents répertoires qui ont enregistré le poème d'Henri de Valenciennes, classés dans l'ordre chronologique:

Gotthold NAETEBUS, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen* (Leipzig, 1891), p. 78 (VIII, 67) et 89 (VIII, 102).

Connaissant mal le ms. de Madrid, Naetebus consacre à notre poème deux entrées dans son répertoire: une première fois avec l'incipit d'après le ms. de Paris et une seconde fois sans incipit en se référant au ms. de Madrid.

Arthur LÅNGFORS, *Les incipit des poèmes français antérieurs au XVI^e siècle. Répertoire bibliographique établi à l'aide de notes de M. Paul Meyer* (Paris, 1917), p. 296.

Rassemble les deux notices séparées de Naetebus.

Uda EBEL, *Fiches relatives aux Formes littéraires des visions d'outre-monde et des visions apocalyptiques*, dans GRLMA t. VI/2 *La littérature didactique, allégorique et satirique*. Partie documentaire (Heidelberg, 1970), p. 231 (fiche n° 4262).

Ne connaît que les manuscrits de Paris et de Madrid. Prétend curieusement qu'Henri de Valenciennes serait aussi l'auteur «de la prière nuptiale *Chanson m'estuet chanter*». Le *Répertoire d'incipit de prières en ancien français* de Jean SONET (Genève, 1956), p. 47 n'enregistre qu'une chanson en l'honneur de Notre Dame avec l'incipit: *Chanson m'estuet chanter de la meillor* (n° 265), mais elle est généralement attribuée à Rutebeuf (Linker 245,1 = RS 1998); quant à l'adjectif "nuptiale", il a peut-être été inspiré par les vers 23-25: *Car qui se marie | En teile Marie, | Boen mariage a*. Affirme en outre de manière inexacte qu'Henri de Valenciennes «continua la Chronique de Villehardouin jusqu'à 1218», alors que son *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople* s'arrête en juillet 1209, comme nous l'avons vu ci-dessus.

Monique LÉONARD, *Le dit et sa technique littéraire des origines à 1340* (Paris, 1996), p. 377 (n° 316 du corpus des dits).

Ne connaît que deux manuscrits et donne au poème l'extension de 400 vers (soit 100 quatrains) d'après le ms. de Paris, alors que la version du ms. de Madrid compte plus du double de vers.

Quant aux éditions partielles du poème d'Henri de Valenciennes, les choses se présentent ainsi:

Gaston PARIS et Léopold PANNIER, *La Vie de saint Alexis* (Paris, 1872), p. 213.

Donne la première et la dernière strophe (qui correspond environ au quatrain n° 100 du ms. de Madrid) d'après le ms. de Paris.

Auguste SCHELER, *Li priere Theophilus*, dans *Zeitschrift für romanische Philologie* 1 (1877), pp. 255-57.

Édite sans le savoir les quatrains correspondant aux nos 2-26 du poème d'Henri de Valenciennes en publiant une prière à Notre Dame d'après le ms. de Bruxelles et en donnant en notes les variantes du ms. de Turin. Dans ces manuscrits, les 25 strophes ont été placées à la fin de cette prière, dont elles constituent les quatrains 90-114.

Paul MEYER, *Notice du ms. F 149, de la Bibliothèque nationale de Madrid*, dans *Bulletin de la Société des anciens textes français* 4 (1878), p. 56.

Donne les trois derniers quatrains (nos 212-214) d'après le ms. de Madrid.

Gaston PARIS, *Henri de Valenciennes*, dans *Romania* 19 (1890), p. 70.

Reproduit la dernière strophe du ms. de Madrid transcrite par Paul Meyer et apporte une correction au dernier vers de l'avant-dernier quatrain.

Victor Henri FRIEDEL, *Mission de M. Friedel en Espagne*, dans *Annuaire 1899 de l'École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques* (Paris, 1898), pp. 78-80.

Donne les strophes 1, 177-179, 205, 207 (deux vers), 209 et 213 du ms. de Madrid d'après sa propre transcription. Se proposait de donner une édition des poèmes religieux d'Henri de Valenciennes, précédée d'une étude (p. 79), mais ce travail n'a jamais vu le jour.

Au total, sur les 214 quatrains que compte la version de Madrid, à peine trente-six sont publiés. Ce n'est que lorsqu'on disposera de l'édition complète qu'il sera possible de déterminer si l'on a affaire à une œuvre unique ou s'il s'agit plutôt d'un conglomérat de plusieurs poèmes autonomes. La difficulté à déterminer l'étendue exacte des sujets traités⁽³³⁾ plaiderait en faveur de l'unité de l'œuvre, tandis que le fait que certains copistes se soient autorisés à détacher de l'ensemble une séquence pour l'ajouter à un autre poème religieux en quatrains d'alexandrins monorimes pourrait rendre vraisemblable la seconde hypothèse. Et il n'est pas impossible que dans cette recherche l'œuvre d'Henri de Valenciennes s'enrichisse encore d'autres pièces.

* *
*

D'ores et déjà, cependant, le regard que l'on peut porter sur la production littéraire d'Henri de Valenciennes se trouve singulièrement modifié. Jusqu'ici l'on s'était intéressé surtout au chroniqueur, en posant parfois des questions impertinentes: Henri de Valenciennes se confondrait-il avec le comte Henri de Flandre et de Hainaut (né lui-même à Valenciennes vers 1174)? Son *Histoire* ne serait-elle pas la mise en prose d'un poème en alexandrins? Puis l'on parvint à une perception plus juste de

(33) Cette difficulté a été relevée tant par Friedel (*loc. cit.*, p. 79) que par Westberg (*éd. cit.*, p. 8).

son travail de chroniqueur, dont Bédier reconnut les qualités: «C'est une narration brillante, éloquente, d'allure épique.»⁽³⁴⁾

Mais l'on était loin de se douter que ce véritable petit chef-d'œuvre qu'est le *Lai d'Aristote* était sorti de la même plume. Par delà la question de la paternité, qui peut paraître anecdotique pour l'étude des textes médiévaux, souvent anonymes, l'enjeu s'avère parfois considérable. C'est le cas du *Lai d'Aristote*, où il y va de la signification même de l'œuvre. En attribuant depuis la fin du XVIII^e siècle ce récit court à Henri d'Andeli, la critique lui avait trouvé un lieu d'éclosion tout naturel: le milieu universitaire parisien de la première moitié du XIII^e siècle, en proie aux conflits entre partisans de la théologie et défenseurs de la philosophie, avec la figure d'Aristote au centre même de ce débat.

Depuis plus de deux siècles la critique s'est fourvoyée. Désormais, il faudra relire le *Lai d'Aristote* avec un regard neuf: c'est d'abord pour le public cultivé des cours de Hainaut et de Flandre qu'Henri de Valenciennes a composé son *dit*, non pas tant pour ridiculiser le personnage d'Aristote⁽³⁵⁾ que pour exalter la toute-puissance de l'amour, comme le soulignent les derniers vers de l'épilogue:

Veritez est, et je lo di,
Qu'Amors vaint tout et tot vaincra,
Tant com li siecles durera. (*Lai*, vv. 579-81)

Toutes ces observations se donnaient aisément à lire, aussi bien que les traits picards qui caractérisent la langue de l'auteur. Mais pour sauvegarder une interprétation séduisante, dans une démarche parfaitement cohérente, la critique a dû franchir trois étapes. D'abord, poser comme un credo inébranlable l'attribution à Henri d'Andeli:

Le *Lai d'Aristote* est signé «Henri» au v. 543. Depuis Legrand d'Aussy, on l'attribue à Henri d'Andeli... Cette attribution mérite crédit.
(Delbouille, *éd. cit.*, p. 30)

Ensuite, minimiser l'importance des picardismes observés dans certaines rimes⁽³⁶⁾:

(34) Joseph Bédier - Paul Hazard, *Histoire de la littérature française illustrée*, t. I (Paris, 1923), p. 81.

(35) Pour s'en convaincre, il n'est qu'à observer comment Henri souligne l'élégance avec laquelle Aristote se tire de sa mésaventure: *Molt s'est rescous et bel et gent | Aristote de son meschief* (*Lai*, vv. 505-06), et comment il s'empresse de le disculper: *Dont n'a li maistres, ce me samble, | Nule coupe en sa mespresure* (*Lai*, vv. 541-42).

(36) Le comble est atteint quand Delbouille (*éd. cit.*, p. 31, n. 5) consent à expliquer le surnom d'Henri d'Andeli «par le nom de village Les Andelys (départ. de l'Eure)», mais «renonce à tirer argument de la langue du poète pour déterminer sa patrie».

Ces traits, pour n'être pas conformes à l'usage du francien de ce temps, ne suffisent pourtant pas à rattacher directement la langue du *Lai* au dialecte de la Picardie. (Delbouille, *éd. cit.*, p. 14)

Enfin, suspecter les intentions courtoises clairement affichées par l'auteur:

Tout en se réclamant à chaque instant des préceptes de la plus stricte courtoisie, Henri d'Andeli, porté (...) peut-être par le secret désir d'égratigner la philosophie, écrivait, sous le titre et les apparences d'un lai, un fabliau du meilleur cru. (Delbouille, *éd. cit.*, p. 18)

Rarement on aura fait subir à un texte autant de violence en niant l'évidence même. Mais les faits sont têtus et finissent le plus souvent par s'imposer: c'est en se réclamant des mêmes principes courtois (*beax moz retraire*) et en manifestant le même souci didactique (*reprendre beax moz pour aprendre*) que l'auteur du *Lai d'Aristote* a entrepris de rédiger la *Vie de saint Jean*. Même si l'idée paraît moins séduisante, il faudra désormais s'en accommoder.

La question de l'origine du conte se trouve également renouvelée. Pour ce qui est de la source évoquée par Henri, à nos yeux, elle ne peut être qu'orale; c'est ainsi du moins que nous interprétons les fameux vers du prologue:

Or revenrai a mon traitié
D'un affaire que g'enpris ai,
Dont l'aventure molt prisai
Quant g'en oi la matiere oïe (Lai, vv. 42-45)

«Je vais maintenant revenir à mon exposé d'un récit que j'ai entrepris, dont j'ai beaucoup apprécié l'histoire quand j'en ai entendu le sujet.» Et cette précision ne se trouve nullement contredite par la phrase placée en tête de la *propositio*:

Nos trovons que li rois de Grece (Lai, v. 64)

«Nous lisons que le roi de Grèce...». Si l'on est attentif à la différence de personne et de temps du verbe (*g'oi oïe* en face de *nos trovons*), l'on peut soutenir avec vraisemblance que l'auteur a greffé un récit oral, qu'il avait entendu personnellement (sans doute en Orient), sur la tradition occidentale relative au personnage d'Alexandre, qui se trouvait déjà écrite dans les livres, à la disposition de tous⁽³⁷⁾. Dans cette perspective, Henri de

(37) Sur cette question, nous ne partageons pas le point de vue de M. Corbellari: «Nous ne pouvons donc trancher du caractère écrit ou oral de la source invoquée» (*éd. cit.*, p. 30) et «Henri d'Andeli ne précise pas sa source, mais tient à faire savoir à ses lecteurs que l'histoire qu'il rapporte a déjà été jugée digne d'être mise par écrit» (*trad. cit.*, p. 76, n. 5).

Valenciennes, qui a séjourné dans l'empire latin de Constantinople, joue parfaitement le rôle de trait d'union entre le conte oriental du "ministre ridiculisé" et la tradition occidentale. Et qui plus est, le recours au procédé de la farciture lyrique, mis à la mode par le *Guillaume de Dole*, s'explique d'autant mieux que notre trouvère hainuyer appartient directement à l'aire de rayonnement de Jean Renart, qui avait envoyé son roman précédent, *L'Escoufle*, au premier protecteur d'Henri de Valenciennes: le comte Baudouin de Hainaut⁽³⁸⁾.

Enfin, et ce n'est pas le moindre bénéfice, une meilleure connaissance de l'œuvre d'Henri de Valenciennes offrira un précieux secours à l'éditeur qui se trouve confronté, presque fatalement, à la tradition de textes se présentant sous la forme d'un *stemma* bifide. Dans le choix des variantes indifférentes, le philologue dispose d'un outil d'emploi délicat: l'*usus scribendi* de l'auteur, ce qui présuppose une délimitation correcte de son œuvre.

A titre d'exemples, dans la critique des deux vers que nous croyons apocryphes⁽³⁹⁾:

Alixandres li respondi,
 Qui autrement ne s'escondi (C)
 / Tantost com dire li oï (AB) (*Lai*, vv. 149-50)

prétendre, pour justifier le choix du ms. C, que «la leçon de C, moins banale, donne en outre une rime plus riche que celle d'AB»⁽⁴⁰⁾ ou que «Bien que cette rime soit reproduite par le seul ms. C, elle nous semble (comme à Delbouille) la plus digne de l'auteur»⁽⁴¹⁾ en se référant au style d'Henri d'Andeli, c'est invoquer à mauvais escient l'argument de l'*usus scribendi* en se trompant d'auteur. En revanche, retenir la *lectio difficilior* de D *reprendre* | *beax moz* (*Lai*, vv. 3-4), préférer la version de AP *si biaus dis et si biaus mos reprendre* (*Vie*, v. 78) ou choisir la leçon commune à EF *Sanz vilain mot et sanz retraite* (*Lai*, v. 48, qui se retrouve dans la *Vie*,

(38) Notons que si Jean Renart a bien envoyé *L'Escoufle* à la cour de Valenciennes, au comte Baudouin de Hainaut, afin qu'il en prenne connaissance avant le public du royaume de France, nous n'en savons rien pour le *Guillaume de Dole*; nous avons néanmoins de bonnes raisons de penser que le roman a été diffusé dans l'aire picardo-wallonne (évêché de Liège, comté de Hainaut et de Flandre) et que c'est de cet espace que Jean Renart espérait que sa réputation parvînt dans la région de Reims jusqu'aux oreilles de Milon de Nanteuil.

(39) Pour la démonstration, nous renvoyons à notre article précédent, pp. 58-61.

(40) Delbouille, *éd. cit.*, p. 94, qui considère la «volonté de rimer richement» comme une caractéristique de tous les poèmes d'Henri d'Andeli (cf. p. 15).

(41) Corbellari, *éd. cit.*, p. 123.

v. 920), comme nous avons tenté de le démontrer ci-dessus, c'est repérer dans l'unité d'une œuvre les empreintes laissées par le style d'un auteur.

Inutile d'ajouter que la compréhension même du texte édité a tout à gagner des rapprochements que l'on peut faire au sein d'une même œuvre. Il n'est, par exemple, pas indifférent de savoir qu'Henri de Valenciennes abuse de la formule d'abrégement *que vaut che (chou)?* «à quoi bon allonger?» dans son *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*⁽⁴²⁾ pour traduire correctement le discours d'Alexandre qui s'empresse de mettre un terme à l'humiliation de son maître:

— Mestres, ce dist li rois, que vaut ce ?
Ge voi bien quë on vos chevauche. (Lai, vv. 469-70)

En voyant Aristote chevauché par son amie, Alexandre s'exclame sans tarder: «Inutile d'insister!»⁽⁴³⁾, injonction que nous reprenons volontiers à notre compte et à laquelle nous croyons sage d'obtempérer.

Université de Lausanne.

François ZUFFEREY

(42) La récurrence de cette formule qui, mis à part la forme du pronom, n'a rien de dialectal (elle est bien documentée dans TL t. XI, col. 100, l. 37), n'avait pas échappé à Gaston Paris, *art. cit.*, p. 68, n. 2.

(43) En traduisant: «À quoi cela rime-t-il?», Corbellari (*trad. cit.*, p. 85) ne rend pas l'empressement d'Alexandre à abrégé l'humiliation de son maître.

